



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk, lundi le 11 octobre, à 20h00, enregistrée, à la salle municipale de St-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Louise Boudreault, Elaine Juteau, Marie-Andrée Leduc et messieurs, Jacques Proulx et Michel Bisson;

Monsieur Pierre Bérubé est absent, motivé.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Hugo Desormeaux.

Mme Danielle Longtin est aussi présente à titre de secrétaire de réunion.

22-10-180

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Le maire Hugo Desormeaux dicte le moment de réflexion suivant : « Le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk s'engage à agir avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Émile-de-Suffolk ».

22-10-181

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE la présente séance soit ouverte à 20h01.

Adoptée à l'unanimité.

22-10-181

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du maire
5. Rapport des délégations
6. Période de questions
7. Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2022
8. Correspondances
 - 8.1 Lettre de remerciements – Coopérative de santé du nord de la Petite Nation
9. Voirie
 - 9.1 Rapport du mois de septembre 2022
10. Urbanisme et environnement
 - 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement
 - 10.2 Projet La Loutre (développement sur la mine)
11. Sécurité incendie
 - 11.1 Rapport du service Incendie de septembre 2022
12. Loisirs et cultures
 - 12.1 Rapport des Loisirs
 - 12.2 Suivi – Politique Familiale et MADA
13. **Affaires financières/Résolutions**
 - 13.1 Liste des comptes à payer du mois de septembre 2022 au montant de \$40 481.29.
 - 13.2 Échange de terrain 4 675 475 et 4 675 898



- 13.3 Offre aux municipalités, saison hivernale 2022-2023 – Fatbike (Montebello)
- 13.4 Plein air au Parc des Montagnes Noires de Ripon - Partenariats pour 2022-2023
- 13.5 Demande d'appui financier – Banque Alimentaire de la Petite Nation
- 13.6 Demande d'entente contractuelle pour le pompage, transport et traitement des boues septiques
- 13.7 Soumissions pour pancartes de rues
- 13.8 La Plume – une soupe pour un micro-projet local
- 13.9 Demande d'emprunt de la salle communautaire gratuitement pour ateliers informatiques
- 13.10 Demande d'aide financière auprès de Recyc-Quebec dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et engagement à en respecter les exigences
- 13.11 Appui aux demandes des Producteurs et productrices acéricoles du Québec
- 13.12 Comité – accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- 13.13 Embauche d'un responsable de la voirie
- 13.14 Demande d'emprunt gratuit de salle le 15 octobre 2022 – association du Lac des Iles
- 13.15 Pages spéciales pour souligner le 50^{ième} anniversaire du CLSC-CHSLD
- 13.16 Cotisation spéciale 2023 réseau Biblio
- 13.17 Demande d'appui à la demande de subvention pour le camp de la relâche 2023
- 13.18 Demande d'aide financière pour la formation de pompiers volontaire au ministère du Sécurité Publique
- 13.19 Appui à la subvention Fonds table jeunesse
- 13.20 Demande de subvention – Nouveaux Horizons
- 13.21 Soumission pour achat camion à neige 2013
- 13.22 Achat commun de pinces de désincarcérations conjoint avec la municipalité de Namur
- 13.23 Demande d'autorisation pour une entrevue avec la revue "Oser Lire"

14. Période de questions

15. Varia

16. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par madame Elaine Juteau;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé avec ajouts des points 13.19 à 13.23 et demeure ouverte à toute modification.

Adoptée à l'unanimité.

4. Rapport du maire

Monsieur le maire dépose son rapport.

5. Rapport des délégations

Madame Louise Boudreault donne un compte rendu sur le comité de la bibliothèque, que celui est en place pour attirer les gens et faire découvrir ce que le réseau Biblio offre en fait de thématiques.

6. Période de questions

22-10-182

7. Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2022

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson;

Que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte le procès-verbal du 12 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

8. Correspondances

8.1 Lettre de remerciements – Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation.



9. Voirie

9.1 Rapport de la voirie

Un rapport est déposé pour le mois de septembre 2022.

10. Urbanisme et environnement

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Monsieur Pierre Blanc dépose son rapport du mois de septembre 2022.

10.2 Projet la Loutre (développement sur la mine)

Certaines informations seront publiées sur le site web.

11. Sécurité Incendie

11.1 Rapport du Service Incendie

Madame Danielle Longtin dépose le rapport du mois de septembre 2022.

12. Loisirs et cultures

12.1 Rapport des loisirs

Madame Julie Paradis, technicienne en Loisirs, dépose son rapport du mois de septembre 2022.

12.2 Suivi – Politique Familiale et MADA

Une rencontre a eu lieu le 11 octobre, le comité fait le bilan de la politique pour ensuite cibler les points qui seront à travailler.

13. Affaires municipales / Résolutions

22-10-183

13.1 Listes des comptes à payer du mois de septembre 2022

SUR PROPOSITION de monsieur Jacques Proulx;

Que les comptes à payer du mois de septembre 2022 au montant de \$40 481.29 soient acquittés.

Adoptée à l'unanimité.

Je soussignée, Danielle Longtin, directrice générale de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk, certifie qu'il y a des crédits disponibles au paiement des comptes du mois de septembre et qu'il y avait les fonds disponibles pour les chèques.

Danielle Longtin, directrice générale

22-10-184

13.2 Décharge de terrain 4 675 475 et 4 675 898

ATTENDU QUE le lot portant le numéro 4 675 475 sépare deux terrains appartenant à la municipalité;

ATTENDU QU'une demande a été fait auprès du propriétaire du dit lot;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot portant le numéro 4 675 475 accepte de faire l'échange avec la municipalité (4 675 898) par contre celle-ci devra assumer tous les frais reliés à la transaction;



IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE madame Danielle Longtin entreprenne les démarches nécessaires afin de procéder à l'échange;

ET QUE les documents soient signés par monsieur Hugo Desormeaux et madame Danielle Longtin, de plus tous les frais seront absorbés par la municipalité;

Adoptée à l'unanimité.

22-10-185

13.3 Offre aux municipalités, saison hivernal 2022-2023 – Fatbike (Montebello)

ATTENDU QUE la corporation des loisirs de Papineau ainsi que Montebello Vélo de montagne offre une clé en main pour les municipalités;

ATTENDU QU'il en coûte 550.00\$ plus taxes applicables;

ATTENDU QU'un accès gratuit pour tous les citoyens de Saint-Émile-de-Suffolk sur 20km de sentiers "Fatbike", stationnement gratuit, un rabais de 10% pour la location de "Fatbikes", une sortie organisée avec guide privé gratuite pour chaque municipalité participante, un ensemble de camping camping complet (tente, sac de couchage, matelas de camping et oreiller) offert à chaque municipalité pour faire tirer parmi les citoyens de Saint-Émile-de-Suffolk et une publicité sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Leduc;

QUE l'entente soit signée par madame Danielle Longtin et qu'un chèque soit émis au montant 550\$ plus taxes applicables;

Adoptée à l'unanimité.

22-10-186

13.4 Plein air au Parc des Montagnes Noires de Ripon – Partenariats pour 2022-2023

ATTENDU QU'un projet de partenariat est offert aux municipalités pour des activités de plein air au Parc des Montagnes Noires de Ripon;

ATTENDU QUE trois choix de partenariat a été présentés :

- option 1 – entente hivernale / printanière du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023 au coût de 750\$;
- option 2 – entente estivale / automnale du 1^{er} mai 2022 au 31 octobre 2023 au coût de 600\$;
- option 3 – entente annuelle du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 au coût de 1250\$;

ATTENDU QUE l'entière gratuite pour le stationnement et l'accès au parc pour les résidents des municipalités participantes (sur présentation d'une preuve de résidence);

ATTENDU QU'une réduction sur toute locations d'hébergement (valide du dimanche au jeudi seulement) aux résidents des municipalités participantes (sur présentation d'une preuve de résidence);

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Boudreault;

QUE madame Danielle Longtin émettre un chèque au montant de 1250\$ afin que les résidents de St-Émile-de-Suffolk puissent avoir accès à ce site enchanteur situé au cœur de la MRC de Papineau;

ET QUE ceci soit publicisé sur le site web ainsi que le Facebook de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.



22-10-187

13.5 Demande d'appui financier – Banque Alimentaire de la Petite Nation

ATTENDU QU'une demande d'appui financier a été demandé pour la Banque Alimentaire de la Petite Nation;

ATTENDU QUE plusieurs personnes de la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk bénéficient de ce service;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Leduc;

QUE madame Danielle Longtin émette un chèque au montant de 750.00\$.

Adoptée à l'unanimité.

13.6 Demande d'entente contractuelle pour le pompage, transport et traitement des boues septiques

Ceci ne fait pas foi d'une résolution

22-10-188

13.7 Soumissions pour pancartes de rues

ATTENDU QU'il s'avère nécessaires de commander des pancartes de rues (numéros civiques) en raison de nouvelles constructions;

ATTENDU QU'une de la compagnie Martech au montant de 938.75\$ plus taxes applicables et une de la compagnie Signaltech au montant de 1940.00\$ plus taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par madame Elaine Juteau;

QUE la soumission de la compagnie Martech soit retenue au montant de 938.75\$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

22-10-189

13.8 La Plume – une soupe pour un micro-projet local

ATTENDU QUE l'organisme "La Plume" demande des rencontres afin de discuter avec des citoyens de la municipalité de différents projets;

ATTENDU QUE la salle communautaire pourrait être un lieu de rencontre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Proulx;

QUE l'organisme "La Plume" pourra utiliser la salle de façon gratuite afin d'organiser des rencontres;

Adoptée à l'unanimité.

22-10-190

13.9 Demande d'emprunt de la salle communautaire gratuitement pour ateliers informatiques (La Plume)

ATTENDU QU'une demande d'emprunt de la salle communautaire gratuit de l'organisme "La Plume" a été demandée pour offrir des ateliers gratuits d'initiation à divers service, outils et plateformes sur internet tels que : Médias sociaux, service messagerie, paiement de facture, gestion de comptes etc..;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Proulx;



QUE madame Danielle Longtin communiquer avec l'organisme "La Plume" pour informer que la salle est disponible gratuitement pour les ateliers offerts;

Adoptée à l'unanimité.

13.10 Demande d'aide financière auprès de Recyc-Québec dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et engagement à en respecter les exigences

Remis à une séance ultérieure

22-10-191

13.11 Appui aux demandes des Producteurs et productrices acéricoles du Québec

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;



ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Boudreault;

De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

Adoptée à l'unanimité.

22-10-192

13.12 Comité – Accès à l'information et la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk doit constituer un tel comité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-ANDRÉE LEDUC;

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk;

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, madame Danielle Longtin (directrice générale), responsable de l'accès et madame Johanne Sauvé (adjointe administrative) pour la protection des renseignements personnels;

La Loi ne prescrit pas le nombre minimum de personnes qui doivent constituer le comité, mais comme il s'agit d'un comité, nous sommes d'avis qu'il doit être composé d'au moins 2 personnes.

Composition

Le 2^e alinéa de l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès* prévoit que le comité relève du



directeur général de la municipalité et se compose :

- de la personne responsable de l'accès aux documents;
- de la personne responsable de la protection des renseignements personnels;
- de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant, le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire.

Dépendamment de la structure de l'organisme public (ici, Municipalité, Ville, MRC ou Régie), la composition du comité devra être adaptée pour tenir compte de la Loi et des personnes qui occupent les fonctions.

En pratique, pour bien des organismes publics, la même personne occupe les fonctions de responsable de l'accès et de responsable de la protection des renseignements personnels et, pour certains, il n'y a aucune autre personne qui bénéficie d'une expertise particulière (responsable de la sécurité de l'information, responsable de la gestion documentaire, etc.). Dans ce cas, il suffira de désigner au moins une autre personne qui pourra siéger sur ce comité (responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et autre personne).

Il sera important que les personnes ainsi désignées soient préalablement avisées de façon à s'assurer qu'elles acceptent cette fonction (autres que les personnes qui, de par la Loi, doivent faire partie du comité (responsable de l'accès aux documents et responsable de la protection des renseignements personnels)).

QUE ce comité sera chargé de soutenir la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

22-10-193

13.13 Embauche d'un responsable de la voirie

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la résolution portant le numéro 22-08-160 pour l'affichage d'un poste de responsable de la voirie, plusieurs "CV" ont été reçus;

ATTENDU QUE monsieur Daniel Lalonde Boyer, déjà en poste saisonnier, démontre beaucoup d'intérêt pour le poste;

ATTENDU QUE monsieur Lalonde Boyer détient les qualités requises pour le poste de responsable de voirie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE monsieur Daniel Lalonde Boyer soit engagé par la municipalité de façon permanente en raison de 35 heures semaine.

Adoptée à l'unanimité.

22-10-194

13.14 Demande d'emprunt gratuit de la salle communautaire le 15 octobre 2022 – association du Lac des Iles

ATTENDU QU'une demande de l'association du Lac des Iles concernant l'emprunt gratuit de la salle communautaire pour la réunion annuelle;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Leduc;



QUE la salle soit disponible gratuitement pour la réunion du 15 octobre 2022 pour la réunion annuelle.

Adoptée à l'unanimité.

13.15 Pages spéciales pour souligner le 50^{ième} anniversaire du CLSC-CHSLD Petite Nation

Ceci ne fait pas foi d'une résolution

22-10-195

13.16 Cotisation spéciale 2023 réseau Biblio

ATTENDU QUE le réseau Biblio envoie comme à toutes les années une demande de cotisation spéciale qui est sur une base volontaire;

ATTENDU QUE le montant est de 265.00\$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Proulx;

QUE madame Danielle Longtin émettre un chèque de 265.00\$ pour la cotisation spéciale.

Adoptée à l'unanimité.

22-10-196

13.17 Demande d'appui à la demande de subvention pour le camp de la relâche 2023

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire, qui vise à soutenir de nouveaux projets ou bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk est toujours soucieuse de s'impliquer dans le développement de l'offre d'activités pour tous les âges;

IL EST PROPOSÉ par madame Elaine Juteau;

QUE le conseil de Saint-Émile-de-Suffolk appui la demande de subvention pour le camp de la relâche 2023.

Adoptée à l'unanimité.

22-10-197

13.18 Demande d'aide financière pour la formation de pompiers volontaires au ministère de la Sécurité Publique

ATTENDU QUE le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;



ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier 1, deux (2) Opérateur de pompe et deux (2) officiers non urbains au cours de la prochaine année (2023-2024) pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de MRC de Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE le conseil de Saint-Émile-de-Suffolk présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité Publique et de transmettre cette demande à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

22-10-198

13.19 Appui à la demande de subvention "Fonds table jeunesse"

ATTENDU QU'un comité jeunesse désire demander une subvention pour une soirée de danse le 11 mars 2022;

ATTENDU QUE celui-ci voudrait se procurer des lumières "black light", maquillage "black light", de la peinture, des toiles et un système de son portatif;

ATTENDU QUE ce comité de jeune veut favoriser l'implication sociale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Proulx;

QUE le conseil de Saint-Émile-de-Suffolk appui le comité jeunesse pour la subvention "Fonds table jeunesse".

Adoptée à l'unanimité.

22-10-199

13.20 Demande de subvention – Nouveaux Horizons

ATTENDU QUE madame Julie Paradis, technicienne en loisirs a démarré une cuisine collective qui s'avère intéressante;

ATTENDU QUE madame Julie Paradis désire déposer une demande subvention pour des équipements servant à une cuisine collective pour les aînés ;

IL EST PROPOSÉ par madame Elaine Juteau;

Adoptée à l'unanimité.

22-10-200

13.21 Soumission achat camion à neige usagé 2013

ATTENDU QUE le conseil avait demandé une soumission pour l'achat d'un camion six roues;

ATTENDU QUE la soumission reçue démontre un montant de 344 400\$ plus taxes applicables;

ATTENDU QUE la municipalité reçoit des appels d'offres sur invitation du centre d'acquisitions gouvernementales;



ATTENDU QU'un camion douze roues est à vendre pour 80 000.00\$ plus taxes applicables;

ATTENDU QUE le conseil est intéressé par cette offre;

ATTENDU QUE monsieur le maire Hugo Desormeaux a demandé à Daniel Lalonde Boyer, responsable de la voirie d'aller l'inspecter;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Leduc;

QUE si monsieur Lalonde Boyer informe le conseil que le camion semble correcte, que madame Danielle Longtin soumissionne au nom de la municipalité pour un montant de 82 000.00\$ plus taxes applicables;

Adoptée à l'unanimité.

22-10-201

13.22 Achat commun de pinces de désincarcération avec Namur conditionnelle à une subvention

ATTENDU QUE la municipalité de Namur demande à la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk d'acheter en commun des pinces de désincarcération;

ATTENDU QUE madame Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale de Namur informe madame Danielle Longtin qu'une subvention serait disponible pour l'achat en question;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Boudreault;

QUE madame Danielle Longtin contacte madame Lalonde Girard pour l'approbation de l'achat commun conditionnel à la subvention approuvée;

Adoptée à l'unanimité.

22-10-202

13.23 Demande d'entrevue pour une entrevue avec la revue "Oser Lire"

ATTENDU QUE madame France Legault, bibliothécaire, a reçu une offre de madame Sylvie Thibault du réseau Biblio la possibilité de faire une entrevue pour le magazine "Oser Lire";

ATTENDU QU'une personne se déplacera pour prendre des photos des rénovations de la bibliothèque et pour ce faire elle demande l'autorisation du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Proulx;

QUE le conseil accepte l'entrevue et la prise de photos;

Adoptée à l'unanimité.

14. Période de questions

15. Varia

22-10-202

16. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE la séance soit levée à 20h33.

Adoptée à l'unanimité.



Hugo Desormeaux
Maire

Danielle Longtin
Directrice générale